

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT POUR LES CAMPEURS SAISONNIERS DU CAMPING MUNICIPAL ROCHER PANET

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 284-2022, intitulé « Règlement pour les campeurs saisonniers du camping municipal Rocher Panet », lors de la séance du 5 décembre 2022, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 7 décembre 2022.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 7 décembre 2022.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière